

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet TaM - Centre d'Exploitation et de Mainte sur la commune principale de l'AIOT 643 Rue de l'Agathois 34070 MONTPELLIER.

La référence de votre dossier est A-3-VX4FOGX7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/04/2023 à 10h56 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0006601125**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **31487181500093**

Organisme : **TRANSPORTS AGGLOMERATION DE MONTPELLIER**

Nom : **NIAY**

Prénom : **Philippe**

Fonction : **DTP - Chef de projet Dépôts**

Personne morale

N° SIRET **24340001700022**

Raison sociale **MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

Forme juridique **Métropole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

50 PL ZEUS

CS 39556

34000 MONTPELLIER

Signataire

Nom : **MARTINEZ**

Prénom : **José**

Qualité : **Pôle Mobilités - Directeur délégué grands projets et patrimoine**

Référent

Nom : **WAUTERS**

Prénom : **Matthieu**

Fonction : **Responsable HSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **TaM - Centre d'Exploitation et de Mainte**

Description des activités :

Situé sur le secteur nord-ouest, le Centre d'Exploitation et de Maintenance des Hirondelles, CEMH, est compris entre les rues Sainte-Barbe, de l'Agathois au nord, la rue Emile Picard et les terres agricoles au Sud et à l'est la colline du parc Malbosc. Le CEMH a été réalisé dans le cadre de l'aménagement de la ligne 1 du tramway de Montpellier en 2000. L'arrivée de la ligne 3 du tramway de Montpellier en 2012 a nécessité une augmentation des capacités afin de recevoir, entretenir et remiser les rames. La création de la nouvelle ligne 5 de Montpellier engendre la création de nouvelles fonctionnalités au dépôt des Hirondelles (CEMH), ceci engendrant ainsi la nécessité de réalisation de travaux. Le CEMH abrite actuellement 54 rames de tramway, 50 bus au GNV, les services d'exploitation et de maintenance afférents, le service de maintenance des installations fixes, le PCC (Poste de Commande Centralisé), et le Centre de Formation par l'Apprentissage à la conduite. Les travaux ont pour objectif l'adaptation du CEMH aux nouvelles fonctionnalités demandées par l'évolution du réseau de transports, et notamment la réception, l'assemblage et le stockage temporaire des nouvelles rames de tramway, tout en prenant en compte l'évolution du parc des bus GNV pour une transition vers des bus électriques, et leurs besoins de maintenance. Dans le cadre des travaux il est prévu la réalisation de postes de recharge pour environ 38 bus électriques, nécessitant de déclarer l'activité de charge d'accumulateurs électriques (Rubrique 2925).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

643 Rue de l'Agathois

34070 MONTPELLIER

X : 766510

Y : 6281612

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 3200 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les installations de recharge de bus n'entraînent pas la production de déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site dispose de 4 bornes d'extinction incendies réparties sur le pourtour du bâtiment de maintenance et des zones de remisage. Ces bornes sont reliées au réseau public.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Arrêté préfectoral N°98-I-2171	19/12/1997	DRIRE

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

M9D5019DM AE PREF_signé 3M - Mandat de MOA.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Annexe 1 - Parcellaire.jpeg

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2023.04.06 Plan CEMH pour déclaration initiale bus électriques.pdf